



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES-**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère
de la transition
écologique et de la
cohésion des
territoires

Ministère de la
transition
énergétique

Direction Régionale de
l'Environnement,
de l'Aménagement et du
Logement

Provence-Alpes-
Côte d'Azur

Service
Transports Infrastructures
Mobilités

Unité Maîtrise d'Ouvrage

SYNTHÈSE DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Objet : Réunion publique relative au projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame

Date de réunion : 11 juillet 2024 (18h30 - 20h30)

Lieu : Salle polyvalente de la Roche-de-Rame

Intervenants

Participants

Liste de diffusion

Voir liste annexée

Participants

1. Rappel du contexte

En mai 2024, l'Etat, maître d'ouvrage, et les partenaires du projet d'aménagement de la RN94 réunis en Comité de pilotage ont acté la poursuite du projet dans le sens d'une requalification de la traversée de la Roche-de-Rame et l'abandon du projet de déviation du village.

A l'initiative du Maire de la Roche de Rame, la DREAL et la municipalité de la Roche-de-Rame ont organisé, le 11 juillet 2024 à 18h30, une réunion publique en présence de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et de Madame la Sous-Préfète de Briançon, des représentants élus du Département des Hautes-Alpes, de la Communauté de communes du Pays des Écrins ainsi que de Mme. La Députée et M. Le Sénateur des Hautes-Alpes.

2. Ordre du jour de la réunion

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Accueil des participants par M le Maire de la Roche-de-Rame
2. Présentation du déroulé de la séance
3. Interventions liminaires des partenaires du projet
4. Présentation du projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame
5. Perspectives pour la concertation réglementaire sur le projet de requalification de la traversée du village
6. Temps d'échange avec les participants
7. Partage des suites et clôture de la réunion

3. Synthèse des interventions liminaires

- **Monsieur Michel FRISON, Maire de la Roche de Rame**, accueille les participants ainsi que les partenaires (représentants de l'État et des élus) présents et les remercie de leur présence à cette réunion déterminante pour l'avenir du village.

- **Monsieur Stéphane SAINT-PIERRE, du cabinet Nicaya conseil (AMO concertation de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur)** présente le déroulé de la réunion publique.

- **Monsieur Michel FRISON, Maire de la Roche de Rame**, rappelle que le projet de déviation du village, dans lequel il a cru et pour lequel il s'est battu, est un projet ancien aujourd'hui confronté à des contraintes environnementales, techniques et financières, dans un contexte national de plus en plus favorable aux mobilités alternatives à la route.

Il souligne que la situation du village est inchangée depuis plus de 20 ans et insiste sur l'importance de faire avancer le projet de requalification de la traversée qui constitue une opportunité de développer le village.

Il invite les habitants du village à travailler sur le projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame en participant à la concertation réglementaire qui débutera en septembre 2024, et formule le vœu que les habitants soient au cœur du processus d'élaboration du projet. Il insiste sur l'importance d'être exigeant et d'y faire entendre les préoccupations légitimes des habitants du village.

- **Monsieur Dominique DUFOUR, Préfet des Hautes-Alpes**, rappelle que le projet de déviation du village était un projet très ambitieux qui n'a pu être réalisé. Il précise que dans un contexte où les financements publics sont contraints, l'État et les collectivités ne sont pas en mesure d'engager 75 M€ dans la réalisation d'une déviation du village de la Roche-de-Rame.

Il indique que les élus et décideurs ont, en responsabilité, fait le choix pragmatique de présenter aux habitants un projet viable et pertinent pour l'avenir de la commune.

Il souligne que ce projet lui paraît répondre aux objectifs fixés par la municipalité, en particulier de renforcer la sécurité dans le village tout en favorisant un développement et un aménagement urbains harmonieux.

- **Valérie ROSSI, Députée de la 2^{ème} circonscription des Hautes-Alpes**, souligne l'importance de cette réunion publique pour échanger sur le projet, sur l'avenir de la commune et sur le bien-être de ses habitants. Elle indique comprendre la déception de certains Rochons à la suite de la décision d'abandonner le projet de déviation, tout en insistant sur le fait que cette décision a été prise en référence à l'intérêt général, dans le but d'améliorer la qualité de vie au sein du village.

Madame la Députée rappelle que la concertation publique prévue par la DREAL a vocation à favoriser un dialogue et des échanges permettant de construire collectivement un projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame qui convienne à l'ensemble des habitants.

- **Monsieur Jean-Michel ARNAUD, Sénateur des Hautes-Alpes**, salue le courage des élus de la Roche-de-Rame concernant leur décision d'avancer sur le projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame. Il souligne l'importance de permettre aux habitants de s'exprimer pour contribuer à établir une « paix municipale », indispensable au sein d'un village de cette taille, où le vivre-ensemble est capital. Il ajoute que la réunion de ce jour a notamment vocation à permettre aux habitants de partager leurs visions respectives afin de trouver une voie commune pour ce projet de requalification de la traversée.

Il rappelle, en tant qu'ancien maire de Tallard, sa compréhension des enjeux de la commune de la Roche-de-Rame et insiste sur l'importance de réaliser ce projet plutôt que de maintenir la situation actuelle.

Il partage l'importance de mobiliser les crédits prévus dans le cadre du Contrat de Plan État-Région pour le projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame : en tant que parlementaire représentant les collectivités locales à la chambre haute, il s'engage à accompagner les élus communaux dans la mobilisation des financements, afin de contribuer à la réalisation du projet élaboré en concertation.

Il rappelle enfin que le projet de requalification de la traversée permettra d'améliorer la sécurité dans le village et sera porteur de nouvelles perspectives de développement pour la commune : commerces, aménagements urbains, pistes cyclables, cheminements piétons, ...

- **Monsieur Jean-Marie BERNARD, Président du Département des Hautes-Alpes**, remercie l'État pour sa prise de position en faveur d'un projet permettant de traiter la traversée du village de la Roche-de-Rame.

Il indique que le Département apportera son soutien financier afin de permettre le développement du village, de contribuer à valoriser son patrimoine et de renforcer son attractivité.

Il ajoute que ce projet permettant de renforcer, à long-terme, l'attractivité de l'ensemble du territoire des Hautes-Alpes.

Il partage que la perspective des Jeux Olympiques d'hiver de 2030 permettra d'attirer l'attention des financeurs en faveur du projet.

Il souligne l'importance de mettre en œuvre ce projet de requalification, en prenant en compte l'avis des habitants du village afin de l'améliorer autant que possible. Il partage son espoir d'un avenir positif pour le village, en trouvant le bon compromis grâce à la concertation puis en assurant la réalisation effective du projet.

- **Monsieur Cyril DRUJON D'ASTROS, Président de la Communauté de communes du Pays des Écrins**, rappelle que le rôle de l' élu local consiste à trouver les meilleures solutions pour son territoire et ses habitants. Il souligne que, malgré l'engagement passé des élus locaux en faveur d'un projet de déviation de la Roche-de-Rame, il est de leur devoir d'acter que la déviation n'est plus envisageable et qu'il convient désormais se mobiliser sur le projet de requalification de la traversée.

- **Monsieur Sébastien FOREST, Directeur de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur** (maître d'ouvrage) souligne l'importance de ce projet pour l'avenir de la commune. Il rappelle l'engagement de la DREAL depuis 2017 sur le projet, à la suite d'une commande ministérielle.

Il indique que les orientations du projet de requalification de la traversée du village, qui seront présentées lors de la réunion du jour, ont été retenues par le Comité de pilotage de mai 2024 ayant réuni l'ensemble des partenaires co-financeurs.

Il souligne que le travail mené par la DREAL associe études techniques et concertation avec les habitants, afin d'aboutir à des solutions adaptées aux enjeux et attentes locales.

Il partage sa détermination à proposer les meilleures solutions possibles pour ce projet de requalification et invite l'ensemble des habitants à participer à la concertation qui débutera en septembre, afin d'améliorer le projet présenté ce jour.

4. Synthèse des échanges avec les participants

PARTAGE DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE

Monsieur Michel FRISON, Maire de la Roche-de-Rame, partage les objectifs du projet de développement communal élaboré par la commune en étroite concertation avec les habitants et forces vives du village (*diapositives 4 à 7 du support de présentation*).

Monsieur Mathieu GICQUEL, Chef de l'Unité Maîtrise d'Ouvrage au sein du Service Transport et Infrastructures de Mobilités de la DREAL, partage les orientations du projet de requalification de la traversée du village (*diapositives 8 à 30 du support de présentation*).

Il présente ensuite le processus de concertation publique réglementaire dont la DREAL a programmé le démarrage en septembre 2024 : objectifs, calendrier, modalités, ... (*diapositives 31 à 35 du support de présentation*)

SYNTHESE (PAR THEMATIQUE) DES ECHANGES AVEC LES PARTICIPANTS

Maintien d'une déviation

Un participant, habitant de La-Salle-les-Alpes, considère qu'il est nécessaire de mettre le projet de requalification de la traversée en parallèle d'un projet de déviation du village.

Il souligne que, par le passé, des financements publics ont pu être mobilisés pour financer des projets d'infrastructures routières.

Il considère que certains aménagements proposés dans le projet de requalification de la traversée sont bénéfiques pour le village et doivent être réalisés : itinéraires cyclables, traversées modes doux, trottoirs, ...

Impact sur projet de requalification sur la maison Croquignards

Un participant, membre de l'association Chez les Croquignards, estime que les partenaires co-financiers du projet font preuve d'un manque de volonté politique en cessant aujourd'hui de soutenir un projet de déviation du village. Il souligne que 5 M€ sont (à date) inscrits au CPER 2021-2027 et interroge les partenaires sur les modalités de financement de l'ensemble du projet de requalification de la traversée du village, estimé à environ 17 M€.

Il demande que, dans le phasage du projet, le traitement du passage étroit dans le centre-bourg soit réalisé en dernier, afin de prouver aux habitants la bonne foi des partenaires pour réaliser l'ensemble des aménagements (carrefours, chicanes, stationnement, itinéraires modes doux, ...).

- **Dominique DUFOUR, Préfet des Hautes-Alpes**, réaffirme le positionnement de l'État en faveur de la requalification de la traversée de la Roche-de-Rame et de l'abandon du projet de déviation. Il indique qu'il lui paraît désormais important d'être pragmatique et de prendre les bonnes décisions afin de répondre aux attentes des habitants en matière de sécurité, d'amélioration des conditions de circulation et de développement de la commune.

Il précise que les 5 M€ inscrits au CPER 2021-2027 ne concernent qu'une partie des aménagements routiers du projet de requalification et que d'autres financements et dispositifs de soutien seront mobilisés selon la nature des aménagements retenus.

Il indique que l'ensemble du projet de requalification fera l'objet d'un phasage détaillé : l'échéance de traitement du passage étroit sera donc étudiée pour correspondre à la fois aux attentes formulées lors de la concertation et aux nécessités techniques liées à la nature des travaux à réaliser (négociations avec les propriétaires, acquisitions de biens, indemnisations, ...).

- **Sébastien FOREST, Directeur de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur**, ajoute que le phasage du projet sera défini collectivement et prendra également en compte un séquençement des travaux avec le moins d'impacts possibles sur la vie locale et la circulation.

Un participant, membre de l'association *Chez les Croquignards*, indique que l'association est prête à prendre part à la concertation autour de ce projet et notamment à discuter de la vente de l'escalier d'accès à la maison Croquignards (permettant un gain d'environ 1,5 m sur la route nationale) ainsi qu'à réaliser des travaux d'embellissement de la façade de la maison.

Il rappelle que la situation actuelle, au niveau du rétrécissement du centre-bourg, oblige les véhicules à ralentir à 20 km/h pour traverser et qu'aucun accident de personne n'a eu lieu à cet endroit du village.

- **Michel FRISON, Maire de la Roche-de-Rame**, indique que les élus de la Roche-de-Rame ont alerté la DREAL, depuis la relance du projet en 2017, sur l'importance de sécuriser le passage étroit du centre-bourg. Il rappelle que, sur ce secteur :
 - Un poids lourd et une voiture ne peuvent se croiser en sécurité ;
 - Il est impossible d'aménager des trottoirs pour sécuriser la circulation des piétons ;
 - Des riverains sont obligés de marcher sur la route nationale pour entrer et sortir de leur habitation ; ...

Il insiste sur la nécessité de réaliser des aménagements et exprime son refus de laisser la situation en l'état.

Il partage sa volonté de trouver une solution amiable avec les représentants de l'association afin de relocaliser l'association sur la commune. Il rappelle que les élus ont insisté auprès de la DREAL pour que les biens acquis dans le cadre du projet fassent l'objet d'une juste indemnisation. Il invite les membres de l'association *Chez les Croquignards* à participer à la concertation afin de travailler collectivement sur le projet et notamment sur l'aménagement de ce secteur sensible dans le centre-bourg.

Un participant, membre de l'association *Chez les Croquignards*, indique qu'aucune proposition de relocalisation n'a été formulée à date. Il estime que la commune n'a pas de parcelle constructible disponible pour le permettre et exprime son désaccord face à cette éventuelle relocalisation, compte-tenu de l'attachement des membres de l'association à la maison Croquignards.

- **Michel FRISON, Maire de la Roche-de-Rame**, indique que des réunions d'échanges entre les élus et une quarantaine de membres de l'association *Chez les Croquignards* se sont tenues durant l'été 2024. Il souligne que durant ces échanges, la commune a proposé à l'association de travailler à sa relocalisation sur la commune. Il ajoute que certains membres de l'association se sont montrés favorables à cette proposition.

Il complète son intervention en précisant que la commune a instauré une surtaxe sur les résidences secondaires (à hauteur de 30%) ainsi qu'une taxe sur les logements vacants et

que les recettes de ces taxes contribuent au financement de la rénovation de logements pour l'habitat permanent. Il rappelle que la municipalité, consciente du manque de logements sur la commune, a acquis l'ensemble Fourrat avec pour objectif de renforcer l'offre de logement permanent : un travail conséquent est mené avec le promoteur de ce projet afin de répondre à ces exigences.

Il indique que la non-requalification de la traversée du village conduirait à précariser davantage les riverains de la RN 94 puisque les ménages aux revenus les plus faibles n'auront d'autre choix que d'habiter en bordure de route nationale.

Un participant, se présentant comme touriste venant à la Roche-de-Rame depuis de nombreuses années, estime que l'association *Chez les Croquignards* contribue à faire vivre les valeurs de vivre-ensemble et souligne l'importance de conserver la maison des Croquignards, qui fait partie de l'histoire du territoire.

- **Michel FRISON, Maire de la Roche-de-Rame,** rappelle que le projet de requalification de la traversée proposé n'a pas pour but de faire disparaître l'association. Il renouvelle la proposition de la municipalité de travailler à une solution de relocalisation de l'association sur la commune et invite ses membres à participer à la concertation afin d'aboutir collectivement à un compromis.

Un participant, habitant de la Roche-de-Rame, indique prendre acte de la volonté des partenaires de ne pas mobiliser 70 M€ pour la déviation du village. Il souligne que des investissements d'un montant équivalent ont pu être réalisés pour d'autres opérations dans les Hautes-Alpes ou ailleurs. Il précise également que l'argument environnemental contribuant à justifier l'abandon du projet de déviation lui paraît contourné dans le cadre d'autres projets sur le territoire national.

Il confirme que la municipalité a organisé des réunions d'échanges avec des membres de l'association *Chez les Croquignards* durant l'été. Il estime que les crispations des membres de l'association concernant le projet de requalification peuvent s'expliquer par le fait qu'ils ont pris connaissance du tracé envisagé (passant sur la maison Croquignards) par voie non-officielle, donnant l'impression d'un projet bouclé sans concertation. Il souligne qu'il est désormais nécessaire de repartir du bon pied et de travailler ensemble à construire le projet : dans cette perspective, il interroge la DREAL sur l'existence d'options de passage permettant d'éviter un tracé sur la maison Croquignards.

- **Sébastien FOREST, Directeur de la DREAL,** rappelle que les études d'opportunité menées jusqu'à aujourd'hui ont consisté à comparer, de façon encore sommaire, des variantes de déviation et d'aménagement sur place.

Il souligne que la DREAL, en lien avec les demandes formulées lors de la réunion, étudiera la possibilité d'un passage dans le centre-bourg ne passant pas sur la maison Croquignards. Il précise que ces options seront partagées lors de la concertation réglementaire qui débutera en septembre 2024.

Un participant, habitant de la Roche-de-Rame et ancien membre de l'association *Déviation*, considère que la seule option de passage permettant d'éviter la maison Croquignards nécessitera le passage sur la maison du doyen du village : il estime que retenir ce tracé alternatif sera lourd de conséquences pour cet habitant.

Développement touristique du village

Un participant, habitant de la Roche-de-Rame, interroge la municipalité sur ses ambitions en matière de développement touristique, en lien avec le projet de requalification : il considère que le projet proposé est principalement orienté vers les touristes (itinéraires cyclables, agrandissement du camping du lac, ...).

- **Michel FRISON, Maire de la Roche-de-Rame**, indique que l'agrandissement du camping répond à l'objectif de pouvoir maintenir son classement 2 étoiles.

Il souligne que les aménagements d'itinéraires cyclables n'ont pas été pensés exclusivement pour des usages touristiques mais bénéficieront à l'ensemble des Rochons : accès à l'école, accès au lac, accès au centre-bourg, ...

Il insiste sur l'importance de réaliser ces aménagements, ne serait-ce que pour répondre à la situation actuelle, particulièrement difficile : aujourd'hui, des dizaines de véhicules stationnent en bordure de RN 94 afin d'accéder au lac, mettant en danger des familles entières ainsi que les usagers de la route. Il précise que l'aménagement de places de stationnement dans le cadre du projet de requalification permettra de répondre à ce besoin et d'améliorer la sécurité.

Enfin, il souligne que l'économie touristique de la Roche-de-Rame participe aux recettes des collectivités et contribue à financer les services publics dont bénéficient les Rochons (cantine scolaire, ...).

Un participant considère qu'il est préférable de ne pas développer le tourisme de façon trop importante, notamment étant donné la capacité limitée aux abords lac. Il ajoute que, si l'enjeu de sécurisation du stationnement en bordure de route nationale est important, l'enjeu lié à la gestion de l'eau du lac nécessite également une prise en considération particulière.

- **Michel FRISON, Maire de la Roche-de-Rame**, insiste sur le fait que le projet n'a pas pour objectif de développer l'activité touristique mais de conforter des activités existantes (via des équipements nouveaux notamment).

Sécurisation de la traversée du village

Une participante, riveraine de la RN 94 à la Roche-de-Rame, indique souscrire pleinement aux aménagements réalisés dans la traversée de Tallard, évoqués par Monsieur le Sénateur. Elle estime cependant que le projet de requalification de la traversée de la Roche-de-Rame proposé ne lui paraît pas comparable. Elle considère que les aménagements proposés, en particulier dans le secteur de l'hôtel Fourrat, ne permettront pas d'abaisser la vitesse et de sécuriser la traversée du village. Elle indique que, dans ce secteur en ligne droite au cœur du village, les poids lourds ont l'habitude de se doubler. Elle regrette l'absence de chicane et/ou de ralentisseur sur ce secteur et partage son inquiétude sur les apports du projet de requalification pour sécuriser la traversée du village, obliger les usagers à respecter les vitesses et apaiser les circulations.

- **Michel FRISON, Maire de la Roche-de-Rame**, confirme que la maîtrise des vitesses constitue la préoccupation majeure dans ce projet de requalification de la traversée du village.

Il rappelle l'importance de la participation des rochons à la concertation réglementaire qui débutera en septembre 2024 afin d'exprimer leurs attentes et formuler des propositions exigeantes pour sécuriser la traversée du village. Il souligne que de nombreuses villes et villages ont réussi à mettre en œuvre des aménagements de

sécurisation de leur traversée et considère que la Roche-de-Rame réussira également à le faire.

Un participant, indiquant habiter la région, interroge les partenaires sur l'intérêt de réaliser des aménagements au droit du passage étroit du centre-bourg, alors que la situation actuelle impose justement un ralentissement en raison de l'étroitesse du goulot d'étranglement en centre-bourg.

- **Michel FRISON, Maire de la Roche-de-Rame**, rappelle que l'existence du passage étroit dans le centre-bourg, porteur de nombreux facteurs d'insécurité (croisement de véhicules difficile, déplacements piétons impossibles, dégâts sur les habitations, ...), a constitué l'argument principal en faveur du projet de déviation de la RN 94.

Il partage son incompréhension face à l'utilisation de ce même argument pour justifier de ne réaliser aucun projet maintenant que le projet de déviation est abandonné.

Mobilisation pour la concertation réglementaire

Un participant, habitant de la Roche-de-Rame, indique qu'il est important que la situation du village s'améliore. Il considère que les habitants du village doivent se saisir du projet de requalification proposé afin de l'amender et l'améliorer.

Il partage sa confiance dans la DREAL pour être à l'écoute des habitants de la Roche-de-Rame et des avis exprimés lors de la concertation à venir.

Un participant, habitant de la Roche-de-Rame et ancien membre de l'association *Déviation*, considère qu'il est inutile de poursuivre la lutte pour un projet de déviation du village qui n'aboutira pas, faute de financement.

Il considère qu'il est important de participer à la concertation réglementaire à venir afin de proposer des ajustements et compléments permettant d'améliorer le projet de requalification de la traversée du village : ralentisseurs, feux récompense, ... Il ajoute espérer que l'ensemble des habitants du village s'inscriront dans la même dynamique, dans une posture positive et constructive qui permettra le développement économique et touristique de la Roche-de-Rame.

Il rappelle que ce projet de requalification vaudra mieux que rien, même s'il mérite d'être amendé.

5. SUITES ET CLÔTURE DE LA RÉUNION

Mathieu GICQUEL, Chef de l'Unité Maîtrise d'Ouvrage au sein du Service Transport et Infrastructures de Mobilités de la DREAL, partage les prochaines étapes et notamment le lancement de la concertation publique réglementaire en septembre. Il rappelle que le premier atelier de concertation se tiendra le 26 septembre à 18h à la salle polyvalente de la Roche-de-Rame. (*diapositive 35 du support de présentation*).

Michel FRISON, Maire de la Roche-de-Rame, remercie l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion et donne rendez-vous aux habitants en septembre pour la concertation réglementaire sur le projet de requalification de la traversée du village.

6. ANNEXES

ANNEXE 1 – LISTE DES INTERVENANTS

Nom	Prénom	Fonction
DUFOUR	Dominique	Préfet des Hautes-Alpes
ZANE	Dalila	Sous-préfète de l'arrondissement de Briançon
ROSSI	Valérie	Députée des Hautes-Alpes
ARNAUD	Jean-Michel	Sénateur des Hautes-Alpes
BERNARD	Jean-Marie	Président du Département des Hautes-Alpes
FRISON	Michel	Maire de la Roche-de-Rame
DRUJON D'ASTROS	Cyril	Président de la Communauté de communes du Pays des Écrins
FOREST	Sébastien	Directeur de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
GICQUEL	Mathieu	Chef de l'Unité Maîtrise d'Ouvrage au sein du Service Transport et Infrastructures de Mobilités de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
SAINT-PIERRE	Stéphane	Nicaya Conseil – Assistant concertation de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

ANNEXE 2 - LISTE DES 94 PARTICIPANTS AYANT COMPLÉTÉ LA FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Nom	Prénom
ADAMCZYK	Paul
ALANCON	Mélissa
ALARAN	Sylvain
ALIVORY	Stéphanie
ALLEMAND	Claude
ARDUIN	Yves
ATTAR	Pier
BARAUD	René
BARNEOUD	Dominique
BAUGUION	Sophie
BAVAIS	Yan
BEROND	Philippe
BISSLER	Majé
BONI	Giulia
BONNANDEL	Philippe
BONNARDEL	Nadège
BORGHESE	Anthony
BORGHESE	Alex
BORGHESE	Raymond
BOROLI	Vincent
BOTTA	<i>Illisible</i>
BOURSIER	Philippe
BRIELLE	Hubert
BURTAUX	Richard
CHABRAND	Lucie
CHIENNO	Lise
CHOPIN	Alain
CLAPAUD	Sylvie
CLAVEL	Elisabeth
COINE	Mathilde
COSTA	Morgane

Nom	Prénom
COURCIER	Jean-Claude
COURCIER	Annick
DAMERVAL	Eddy
DELCROIX	Julien
DELEBARRE	Thierry
DELVELLE	<i>Illisible</i>
DISDIER	Mélissa
DOURO	Alain
DUC	Colette
DUC	Maurice
DUCROS	Gérard
DUTHEIC	Eric
FAURE	Camille
FAUREBRAC	Anne-Marie
FAYE	Pierre
FIOT	Amandine
FLANDIN	Jean
FONTAINE	Hervé
FOUCRAS	Jean
FOURRAT	Eric
FRISON	Milann
FRISON	Katherine
FRISON	Odette
FRISON	Julia
FRISON	Julie
GARCIA	Jean-Paul
GERMAIN	Frédéric
GIENENBERGER	Brigitte
GIFFARD	Monique
GRARD	Bernard
GRIMM	Virginie

Nom	Prénom
GROS	Adrien
GUICHARD	Emilie
HOKADEM	Abaudy
<i>Illisible</i>	Nadia
JAN	Hervé
JULIET	Pierre
LAGIER	Laura
LAROCHE	Bruno
LATAPIE	Maurice
LEROY	Michel
LIBAUDIERE	Emmanuel
MASCLAUX	Hugues
OCHIN	Patricia
OLIVE	Pierre-Jacques
PALADINI	Edoardo
PARET	Alain
PERRIN	Philippe
PETITET	Antoine
PEYRON	Steeve
PONS	Jacques
PRUNOT	Evan
PUISSANT	Joëlle
REYMOND	Sandrine
RICHÉ	Vincent
ROBIN	P.E
ROUX	Rémi
SANCHEZ	Alain
SCHWINT	Sandrine
SHENK	Sylvie
SPINEDI	Corinne
TORDO	Emmanuelle
TRAJIN	Didier